



L'édito

Prix de l'essence qui flambe, injustice sociale qui croît



Depuis le déclenchement du conflit armé au Moyen-Orient, le prix des carburants connaît une nouvelle flambée.

Pour beaucoup de travailleuses et travailleurs, notamment les aides à domicile, artisans, infirmières libérales, chauffeurs ou salariés contraints de longs trajets, cette hausse n'est pas abstraite : elle pèse directement sur leur pouvoir d'achat et leurs conditions de travail.

Alors que bon nombre de citoyens font déjà face à l'augmentation des prix alimentaires, le coût des déplacements devient une charge supplémentaire difficilement supportable.

Pendant ce temps, certains grands groupes énergétiques enregistrent des bénéfices exceptionnels.

Face à cette situation profondément injuste, le groupe Socialistes et apparentés propose de taxer les profits exceptionnels liés à la hausse des prix provoquée par le conflit au Moyen-Orient.

Il n'est pas acceptable que quelques actionnaires s'enrichissent pendant que les travailleuses et les travailleurs paient le prix fort de la crise.

Garantir l'accès à la mobilité, protéger le pouvoir d'achat et lutter contre les profits de crise : telles sont les priorités que nous devons porter collectivement.

Parce que se déplacer pour travailler, se soigner ou vivre dignement ne doit jamais devenir un luxe.

SOMMAIRE

- À l'Assemblée nationale
- En circonscription
- Parole associative
- En images

Colloque « Quand la monnaie fait territoire » : Les monnaies locales, leviers de résilience territoriale



Le 7 avril dernier, députés, élus locaux, acteurs économiques et représentants associatifs se sont réunis à l'occasion du colloque que j'organisais à l'Assemblée nationale, aux côtés de Peio Dufau et d'autres collègues parlementaires sur les monnaies locales.

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et des incertitudes économiques, le colloque avait pour ambition d'explorer de nouvelles solutions de dynamisation locale.

Les intervenants ont insisté sur la capacité des monnaies locales à soutenir une économie ancrée dans les territoires et moins dépendante des circuits financiers traditionnels. Chacun a pu partager son expérience, soulignant la montée en puissance de ces initiatives en France, à l'exemple de l'Eusko, monnaie locale du Pays basque,

qui s'est imposée comme référence. Devenue la monnaie locale la plus importante d'Europe, elle illustre le potentiel de ces outils lorsqu'ils s'inscrivent dans une dynamique collective durable.

La rencontre a ainsi mis en lumière le rôle croissant de ces dispositifs dans le développement et la résilience économique territoriale. Malgré cet engouement, des obstacles demeurent comme par exemple le cadre juridique jugé encore fragile.

Le constat et l'ambition sont clairs : il faut faire progresser et sécuriser les monnaies locales complémentaires car, face aux multiples défis, il est nécessaire de trouver des solutions pragmatiques, durables et humaines. **Les monnaies locales pourraient bien en constituer l'un des leviers les plus prometteurs.**

Une rencontre autour de la justice transitionnelle



À l'Assemblée nationale, avec mon collègue député Peio Dufau nous avons échangé avec Bernard Dumaine, rapporteur spécial de l'ONU, autour de la justice transitionnelle. Ce dispositif vise à rétablir la vérité, reconnaître les victimes, réparer les injustices et prévenir la répétition des violences. Nous souhaitons nous appuyer sur cette démarche pour engager un **travail global de vérité républicaine sur les violences liées au conflit basque**, notamment celles attribuées aux GAL.

Hommage solennel à Cécile Kohler et Jacques Paris : émotion et unité autour des deux ex-otages français

Mardi 14 avril, l'Assemblée nationale rendait un hommage solennel à Cécile Kohler et Jacques Paris, deux ressortissants français jusqu'alors détenus en Iran.

Arrêtés en mai 2022 lors d'un voyage touristique, les deux enseignants ont passé plus de trois ans dans les prisons iraniennes avant d'être transférés à la résidence diplomatique française à Téhéran, prélude à leur retour.

Leur arrivée à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, le 8 avril dernier, a mis fin à ce trop long calvaire.

Leur libération est le résultat de mois de négociations et d'une pression diplomatique constante.

Durant leur captivité, comités de soutien, élus et citoyens s'étaient mobilisés sans relâche pour



maintenir leur situation au centre de l'attention publique. Beaucoup soulignent aujourd'hui que cette solidarité a joué un rôle essentiel pour soutenir moralement les deux Français.

Si la liberté marque la fin de l'épreuve carcérale, commence désormais le temps de la reconstruction.

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Proposition de loi renforçant le cadre pénal pour la répression de la cyberpédocriminalité et la protection des mineurs Notre législation doit s'adapter aux réalités technologiques contemporaines

La protection de l'enfance doit demeurer une priorité absolue de notre République.

Or, à l'ère numérique, les violences sexuelles commises contre les mineurs ont profondément changé de nature : elles se déploient désormais massivement dans le cyberspace, à une vitesse et à une échelle inédites.

Les faits récents l'illustrent. Début 2026, l'enquête judiciaire visant le réseau social X (ex-Twitter) ou encore les investigations concernant la commercialisation de poupées sexuelles à apparence enfantine par plusieurs grandes plateformes internationales, témoignent d'une réalité inquiétante : **les technologies numériques sont aujourd'hui détournées pour cibler, exploiter et marchandiser l'enfance.**

Les chiffres sont sans appel. En 2024, le centre américain NCMEC a recensé plus de 32 millions de signalements dans le monde. En France, l'OFMIN a reçu près de 180 000 signalements en 2025, soit près de 500 par jour.

Derrière ces données se trouvent des victimes bien réelles, alors même que **près d'un enfant sur deux de moins de 13 ans est désormais présent sur les réseaux sociaux.**

Face à cette criminalité en mutation permanente - anonymisation, sextorsion, livestreaming, hypertrucages ou encore création d'images par intelligence artificielle - notre droit pénal doit évoluer.



C'est dans ce contexte que j'ai déposé une proposition de loi visant à renforcer le cadre pénal de la répression de la cyberpédocriminalité et la protection des mineurs.

Ce texte poursuit un objectif clair : adapter notre législation aux réalités technologiques contemporaines.

Il crée notamment une infraction autonome sanctionnant la création, la modification ou la diffusion de contenus pédocriminels, y compris lorsqu'ils sont générés par intelligence artificielle.

Il permet également d'adapter les durées d'enquête et de garde à vue à la complexité des investigations numériques, renforce le suivi des personnes condamnées afin de prévenir les infractions transfrontalières et engage la responsabilité pénale des administrateurs de groupes en ligne qui faciliteraient la diffusion de tels contenus.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la proposition de

résolution européenne que j'ai portée sur la coopération européenne dans la lutte contre la cyberpédocriminalité pour la défense des droits des enfants à l'ère numérique ([à lire ici](#)), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2025.

Car la réponse doit être à la fois nationale et européenne : **internet ignore les frontières, la protection des enfants ne peut s'y arrêter.**

Un travail de plaidoyer est actuellement engagé afin d'inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Face à une criminalité qui évolue plus vite que le droit, nous devons collectivement donner aux enquêteurs, à la justice et aux institutions les moyens d'agir. **Protéger les enfants dans l'espace numérique n'est pas seulement une exigence juridique : c'est un devoir moral et républicain.**

[Lire le texte](#)



EN CIRCONSCRIPTION

Visite inopinée de la maison d'arrêt de Bayonne : Aux limites de notre politique carcérale



Le 10 avril, j'ai exercé mon droit de visite à la maison d'arrêt de Bayonne. Construit en 1981 et jamais rénové, l'établissement illustre les limites de notre politique carcérale. Avec 160 détenus pour 70 places, soit 226 % de taux d'occupation, les conditions de détention, jugées « absolument insatisfaisantes » par la directrice sont indignes. Des cellules de 7,3 m² accueillent jusqu'à quatre personnes, parfois contraintes de dormir sur des matelas au sol. Seize douches seulement pour l'ensemble des détenus restreignent l'accès à l'hygiène. Canalisations vétustes, absence de climatisation et câbles électriques non sécurisés aggravent encore les risques sanitaires et sécuritaires. Deux décès récents, dont le suicide d'un jeune homme de 23 ans, rappellent le manque de moyens pour prévenir les drames, alors que près de 30 % des personnes détenues souffrent de troubles psychiatriques. La situation des

surveillants est tout aussi préoccupante : effectifs insuffisants, postes vacants et recrutements difficiles dans un territoire où le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Instaurer une prime en zone tendue devient indispensable. Cette visite confirme l'urgence de la mise en place de certaines préconisations : développer les alternatives à l'incarcération pour les courtes peines, réguler la population carcérale à l'instar de nos voisins européens, renforcer la prise en charge psychiatrique en détention et améliorer l'attractivité du métier de surveillant pénitentiaire. **Comme me l'a confié un adjoint, « leurs conditions de détention sont nos conditions de travail ».** Combien de drames devront avoir lieu pour que des mesures concrètes soient prises ? Il est temps que l'État agisse pour mettre fin à cette situation car les droits et la dignité des êtres humains ne devraient jamais être négligés.



Blocage organisé le 27 avril dernier

La Question Ecrite au Gouvernement (QEG) relative à la surpopulation à la Maison d'arrêt de Bayonne, déposée en septembre 2025 et renouvelée le 5 mai dernier, reste aujourd'hui sans réponse, comme mes nombreuses lettres au garde des Sceaux.

[LIRE LA QEG](#)

Je serai l'invitée de l'émission **HERRIKO PLAZA** ce dimanche

Au micro d' « HERRIKO PLAZA »

Dimanche 12 avril dernier, j'étais invitée à l'émission radio de débats « HERRIKO PLAZA » sur ici Pays Basque. Une émission durant laquelle nous sommes revenues sur l'élection du Président de la Communauté d'agglomération Pays basque tenue la veille, sur les priorités essentielles pour notre territoire, mais aussi sur

la situation au Moyen-Orient et ses conséquences concrètes pour nos habitants et nos professionnels, notamment sur le pouvoir d'achat et le prix de l'essence.

[Ecouter l'émission](#)

La CIMADE :

« Pour une société où la dignité et les droits ne dépendent pas de la couleur de peau, de la langue, de la nationalité ou de l'origine »

La CIMADE reste sans doute peu connue de celles et ceux qui n'ont jamais été confrontés aux démarches administratives nécessaires pour vivre en France. Pour beaucoup d'autres, elle constitue au contraire un espace essentiel d'accompagnement et de solidarité, à une époque où vivre et travailler en France sans être Français est devenu un véritable parcours d'obstacles. Rencontre avec l'équipe de l'antenne bayonnaise.



Qu'est-ce que la CIMADE ?

La Cimade est une association loi 1901 créée à l'automne 1939 et dont les statuts ont été déposés au mois de juin 1940.

Tout au long de sa longue histoire, l'association est restée fidèle à son engagement premier : « exercer une solidarité active auprès des opprimé.e.s, quelle que soit leur nationalité... ».

Depuis le milieu des années 70, elle intervient particulièrement auprès des personnes étrangères en France confrontées à des difficultés relatives au séjour notamment. Elle est présente sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, avec près de 100 groupes locaux, plus de 2500 bénévoles et 140 salarié.e.s.

Le groupe local de la Cimade Pays-Basque, dont le local est situé rue Sainte-Catherine à Bayonne, existe depuis plus de 20 ans. Il compte aujourd'hui 30 adhérent.e.s dont 27 bénévoles qui mènent quotidiennement les actions de la Cimade.

« La détérioration de la situation avec contrôles policiers, OQTF, interdiction de retour fait qu'un nombre croissant de personnes vivent dans la misère et la peur. »

Quelles sont les actions menées à destination des personnes de nationalités étrangères ?

Les actions menées par l'association sont nombreuses.

- Des permanences d'écoute et d'accompagnement : recevoir les personnes confrontées à des difficultés relatives à leur droit au séjour en France ou à celui de leur famille, les écouter, leur apporter des conseils juridiques et proposer le cas échéant un accompagnement dans leurs démarches administratives.

À Bayonne les bénévoles se relaient 3 après-midi par semaine pour écouter, conseiller, orienter les personnes souvent démunies pour comprendre les exigences administratives croissantes amplifiées par les multiples blocages du système numérique de l'ANEF.

En 2025 près de 800 personnes sont venues dans nos diverses permanences et ateliers.

Ici, comme partout en France, on accueille des guinéens, des maliens, des algériens, des congolais mais aussi, c'est une spécificité locale, des personnes venant d'Amérique latine du Venezuela, de Colombie, du Brésil. La régularisation du séjour par le travail est extraordinairement limitée, malgré les besoins dans les métiers en tension ce qui accroît le nombre de situations d'exploitation. Un collectif s'est constitué à Bayonne formé de syndicats, d'associations,

dont la Cimade, d'avocats du travail pour aider les migrants qui travaillent en situation précaire. On note aussi la solidarité de certains employeurs et de particuliers cependant **la détérioration de la situation avec contrôles policiers, OQTF, interdiction de retour fait qu'un nombre croissant de personnes vivent dans la misère et la peur.**

- Des ateliers d'apprentissage du français : les objectifs des ateliers de la Cimade sont de lutter contre l'exclusion que représente le fait de ne pas maîtriser la langue du pays dans lequel on vit.

L'appropriation du français permet à chacun.e de s'exprimer librement, favorise l'autonomie, l'accès aux droits et à la culture.

À Bayonne l'objectif de nos ateliers est d'aider les personnes reçues à s'insérer, en apprenant les mots du quotidien, dépasser les premiers blocages de la langue quelque soit le niveau initial.

- Des actions de sensibilisation : en proposant des temps d'échanges autour de films, d'expositions, d'actions de rue ou encore des interventions en milieu scolaire, l'objectif est de parler différemment des questions migratoires.

L'objectif est de sortir des stéréotypes, de favoriser la rencontre, de lutter contre le racisme et de montrer que les lois restrictives et inhumaines votées depuis des

décennies ont des impacts très concrets sur les personnes, au quotidien.

- Des interventions en milieu fermé : une équipe de deux salariées intervient au centre de rétention administrative d'Hendaye. Dans ce lieu où sont enfermées des personnes que l'Etat veut expulser, les intervenantes apportent un soutien, une écoute, un accompagnement dans les démarches juridiques en urgence.

Leur présence est indispensable pour témoigner de la réalité de ces lieux d'enfermement et de l'impact de l'enfermement sur les personnes. Des bénévoles interviennent également en milieu carcéral pour accompagner les personnes étrangères emprisonnées dans leurs démarches concernant le droit au séjour, d'autant plus difficile depuis la prison.

Le 11 décembre dernier, l'Assemblée nationale adoptait une proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée, aujourd'hui en attente d'examen au Sénat. Quelle est la réalité du terrain en la matière ?

La réalité de terrain est bien éloignée d'un renouvellement automatique. **Les personnes bénéficiant de titres de séjours d'une validité supérieure à 1 an (de 2 à 10 ans) doivent faire face, en premier lieu, à la longueur des instructions des demandes par les préfectures.**

Cela les place dans une situation d'incertitude pendant plusieurs mois, en ne pouvant présenter comme seul justificatif de séjour régulier un document temporaire délivré par les préfectures, lorsqu'elles le font.

Cela a des impacts psychologiques importants, mais cela peut également mettre en difficulté les personnes par rapport à leur employeur qui met parfois en cause la validité de ces documents.



Au-delà des délais d'instruction, la plupart des démarches sont aujourd'hui dématérialisées. Cela pose de sérieux problèmes en raison de dysfonctionnements du système, des difficultés de compréhension des questions posées et des justificatifs demandés. Cette barrière informatique entraîne une absence totale d'approche humaine du service public dans les démarches et empêche les personnes d'avoir le moindre interlocuteur.

« Alors que les idées d'extrêmes droites sont largement diffusées et assumées, la CIMADE s'engage totalement dans la lutte contre ce péril. »

Quels sont les défis auxquels la CIMADE fait aujourd'hui face ?

De façon générale, **alors que les idées d'extrêmes droites sont largement diffusées et assumées, la Cimade s'engage totalement dans la lutte contre ce péril.**

Au-delà de la situation des personnes sans-papiers, c'est bien un projet de société que défend l'association avec tous ses partenaires : **une société où la dignité et les droits ne dépendent pas de la couleur de peau, de la langue, de la nationalité ou de l'origine.** Une société où chacun.e peut avoir sa place en prônant l'égalité des droits notamment.

Par ailleurs, les libertés associatives sont largement remises en cause ces dernières années : poursuites contre des bénévoles engagé.e.s dans la solidarité, tentative de museler les prises de positions associatives, suppression de subventions ou de mises à disposition de locaux... La Cimade et ses partenaires sont très mobilisés sur cette question.

À court terme, au centre de rétention d'Hendaye, à partir du 1er juillet prochain, toutes ces audiences auront lieu dans une « salle d'audience délocalisée » construite sur le parking du commissariat d'Hendaye, afin de réduire les déplacements d'escortes, si les magistrats refusent de se déplacer à Hendaye (ce qui est très probable), les audiences se tiendront en visio-conférence, ce qui pose de nombreuses questions : déshumanisation,, problèmes techniques, avocat et retenu séparés, forme de justice dégradée.

Face à cela, nous avons décidé de créer un groupe inter-asso d'observations d'audience pour assister à des audiences au tribunal de Bayonne tant qu'il est encore temps, puis de se rendre à la salle délocalisée d'Hendaye quand elle sera ouverte, pour assister aux audiences en visio.



12 AVRIL

À Anglet, j'ai participé à la cérémonie de passation de commandement de l'escouade de réserve côtière d'Anglet-Bayonne. Le capitaine de corvette Bernard Landès a ainsi pris le commandement de l'Escouade, qui regroupe des réservistes de la Marine nationale engagés dans la surveillance du littoral et la sécurité maritime.



7 AVRIL

J'organisais un colloque sur les monnaies locales. Face aux défis économiques, ces dernières pourraient bien constituer une des solutions les plus prometteuses.



15 AVRIL

Echanges avec Bernard Dumaine, rapporteur spécial de l'ONU, autour de la justice transitionnelle.



3 MAI

Je suis allée au 1er festival de vannerie de Labastide-Clairence nommé LANHARI. Un rendez-vous présentant des œuvres exceptionnelles permettant de mettre en lumière cet art qui transforme la matière sans outil.



Le 27 avril dernier, les agents pénitentiaires organisaient un blocage de la Maison d'arrêt de Bayonne. Ils dénoncent une surpopulation carcérale chronique, dépassant les 220 %, qui dégrade gravement les conditions de détention et de travail, ce depuis plusieurs années. Je leur renouvelle tout mon soutien.

POUR ME CONTACTER



facebook.com/colette.capdevielle



x.com/c_capdevielle



instagram.com/capdeviellecolette

Permanence de Bayonne (sur rendez-vous)

7, chemin de la Marouette
Espace Toki Lana
(4ème étage)
64100 Bayonne

colette.capdevielle@assemblee-nationale.fr
06.84.46.36.33

À l'Assemblée nationale

Colette Capdevielle
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

www.colette-capdevielle.fr